argonne ardennaise
Communauté de Communes

2022/ 227

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2022-72

Date de la convocation : 08/09/2022
Conseillers en exercice : 122
Conseillers présents : 71
Conseillers représentés : 17
Total votants : 88

Le quinze septembre deux mille vingt-deux, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Les Tourelles à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : 001 POTRON Pierre , 004 LOUIS Jean-Marc , 005 DEVER Chantal , 006 NANJI Léopold , 010 CORNEILLE Jean-Pierre , 011 PERTUS Xavier , 012 RATAUX Frédéric , 013 LALONDE Loïc , 014 GOMEZ Jean-Baptiste , 015 THIERION Vincent , 017 BESTEL Bernard (jusqu'à 21:58:03) , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre , 022 DESTENAY Roland , 023 GENTY Jean Charles , 025 NIZET Sylvain , 026 LOBIDEL Alain , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 031 LALLEMENT Séverine , 032 MANESSE Jean Eric , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent , 039 LAMBLOT Laurent , 040 MATHIAS Frédéric , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 048 FOURCART Marie Hélène , 049 ANDREY Danièle , 052 LELOUP Nathalie , 054 VALET Bruno , 056 CHOAY Corinne , 057 DEMISSY Pierre , 058 RAULET Olivier , 059 LECLERCQ Guy , 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 067 ROUSSY Elise , 068 HAULIN Bertrand , 070 GROSSELIN Jacques , 073 MACHINET Xavier , 075 GUERIN Anne Marie , 077 NAUDIN Muriel , 080 LORFEUVRE Gérald , 081 ROBIN Dominique , 084 FLEURY Vincent , 086 MACHINET Thierry , 087 SALEZ René , 088 MALVAUX Frédéric , 089 VAN DEN BERGH Charles , 090 PIRAS Caroline , 091 BOUILLON Mathieu , 092 MOUTON Francis , 093 BOUILLON Daniel , 094 MINET Maxime , 095 RICHELET Jean-Pol , 096 LESOILLE Patrick , 097 AUDEGOND Michaël , 098 BESANCON Tony , 099 LE GALL Jean François , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 103 BERGERY Marie Claude , 105 CARPENTIER Dominique , 107 COLSON Pascal , 110 DION Valentine , 114 HAUDECOEUR Agnès , 115 MACHINET Jean Baptiste , 117 LAMPSON Nadège , 121 RENOLLET Hubert , 122 MAROTEAUX Nathalie ,

Ont donné procuration : 008 CARRE Joël (à 001 POTRON Pierre) , 020 MARCHERAS Laetitia (à 029 SIGNORET Francis) , 024 DE POUILLY Jean (à 046 SINGLIT Benoît) , 033 VAIRY Lionel (à 093 BOUILLON Daniel) , 037 LEFORT Sylvie (à 006 NANJI Léopold) , 038 SEMBENI Anne (à 011 PERTUS Xavier) , 044 POUCET Eric (à 045 QUEVAL Guillaume) , 051 RAGUET Philippe (à 040 MATHIAS Frédéric) , 063 AUROUX Emmanuel (à 060 MANCEAUX Christophe) , 072 NICOLITCH Cédric (à 084 FLEURY Vincent) , 083 FRANCART René (à 080 LORFEUVRE Gérald) , 102 BAUDART Martine (à 122 MAROTEAUX Nathalie) , 104 BOLY Francis (à 105 CARPENTIER Dominique) , 108 COURVOISIER Frédéric (à 115 MACHINET Jean Baptiste) , 112 FESTUOT Annie (à 121 RENOLLET Hubert) , 116 LAIES Benoit (à 103 BERGERY Marie Claude) , 118 LEBON Christophe (à 117 LAMPSON Nadège) ,

Secrétaire de séance : M. MACHINET Thierry

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 JUILLET 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-1, L5211-11, L2121-8 et suivants ;

Vu l'article 28 du règlement intérieur du Conseil communautaire ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 07/07/2022 transmis à l'ensemble de ses membres ;

.../...

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le 22 SEP. 2022
et de sa publication ou notification le 22 SEP. 2022

argonne ardennaise
Communauté de Communes

Vu la remarque de Mme LAMPSON GUEILLIOT Nadège, concernant son intervention figurant en *page 5 visant à remplacer la phrase suivante « Mme LAMPSON demande si l'on peut s'abonner à une commune autre que sa commune de résidence »*

PAR
« Mme LAMPSON précise que l'on peut s'abonner à une commune autre que sa commune de résidence »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire ADOPTE le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2022 par 83 VOIX POUR, 1 CONTRE (040 MATHIAS Frédéric) et 4 ASTENTIONS (017 BESTEL Bernard , 026 LOBIDEL Alain , 059 LECLERCQ Guy , 068 HAULIN Bertrand)

Pour copie conforme,

Le Président,

Benoit SINGLIT

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le 22 SEP. 2022
et de sa publication ou notification le 22 SEP. 2022